



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue à huis clos, le 14 février 2022, à 19 h.

Le conseil de la municipalité de L'Ascension siège en séance à huis clos, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Jacques Allard	maire	
Monsieur Yves Leduc	poste no 1	
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2	
Madame Danièle Tremblay	poste no 3	
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4	
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5	
Madame Annie Chevalier	poste no 6	téléconférence

Était aussi présente à cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Léonne Bergeron

**1.1 RÉSOLUTION 2022-02-030
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Acceptation de la tenue de la séance à huis clos et par téléconférence
- 1.3. Adoption des procès-verbaux : séance ordinaire du 17 janvier 2022 et séance extraordinaire du 31 janvier 2022
- 1.4. Approbation de paiement des comptes du mois de janvier 2022
- 1.5. Dépôt des listes de donateurs et rapport des dépenses des candidats – scrutin du 7 novembre 2021
- 1.6. Adoption du règlement numéro 2022-536 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux
- 1.7. Dépôt des rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du plan triennal d'immobilisations
- 1.8. Mandat à la firme VP consultant – projet d'agrandissement et de réaménagement de la caserne de pompiers et du garage municipal
- 1.9. Entériner l'entente de fin d'emploi de monsieur Jean-François Germain
- 1.10. Augmentation de la marge de crédit
- 1.11. Confirmer l'embauche de madame Nancy Ouellette à titre de concierge/préposée à l'écocentre
- 1.12. Lettre d'entente numéro 2022-01 avec le SFCP, section locale 4450 – prolongation de la période de probation

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Nomination de monsieur Marc-André Filion à titre de directeur adjoint du Service de sécurité incendie
- 2.2. Embauche de monsieur Émile Gagné, à titre de pompier à temps partiel
- 2.3. Démission de monsieur Laurent Major, à titre de pompier à temps partiel
- 2.4. Démission de monsieur Benjamin Hoff, à titre de pompier à temps partiel
- 2.5. Renouvellement du contrat avec le Centre canin Le Refuge pour le



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

- contrôle des chiens sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2022
- 2.6. Autoriser le paiement des frais annuels du logiciel IDside
- 2.7. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, rapport annuel 2021
- 2.8. Interventions du service sécurité incendie pour le mois de janvier 2022 et février à ce jour

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. Modification de la résolution 2022-01-012 confirmant l'embauche de monsieur Daniel Parisien, à titre de chauffeur-journalier 2
- 3.2. Entériner l'embauche de monsieur Serge Sicotte, à titre de mécanicien-chauffeur-journalier, temporaire
- 3.3. Convention d'aide financière du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale – autorisation de signatures

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Adoption du règlement numéro 51 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge décrétant un emprunt de 440 000 \$ pour la construction d'une rampe de chargement pour le transbordement des matières recyclables

5. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1. Représentant de la Municipalité auprès de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Nomination de madame Danièle Tremblay, présidente du Comité de pilotage de la révision de la Politique des aînés et de la famille
- 6.2. Représentant de la Municipalité auprès de Plein Air Haute-Rouge
- 6.3. Affiliation à Plein Air Haute-Rouge pour l'année 2022

7. DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.2

RÉSOLUTION 2022-02-031

ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS ET TÉLÉCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT que, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par téléconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu :

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.3

RÉSOLUTION 2022-02-032

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX : SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2022 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2022

Les membres du conseil en ayant pris connaissance des procès-verbaux, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter les procès-verbaux :

- de la séance ordinaire du 17 janvier 2022
- de la séance extraordinaire du 31 janvier 2022,

tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.4

RÉSOLUTION 2022-02-033

APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2022

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de janvier 2022 au montant de deux cent six mille quatre cent trente-six dollars et vingt-six cents (206 436,26 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



1.5 DÉPÔT DES LISTES DE DONATEURS ET RAPPORT DES DÉPENSES DES CANDIDATS SCRUTIN 7 NOVEMBRE 2021

La directrice générale par intérim procède au dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses concernant le scrutin du 7 novembre 2021. Sur les dix candidats, neuf ont remis leur liste des donateurs et rapport de dépenses, dont les sept candidats élus.

**1.6 RÉSOLUTION 2022-02-034
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-536 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ES MUNICIPAUX**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter le règlement numéro 2022-536 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus es municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.7 DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Conformément aux dispositions de l'article 86.8 de la *Loi sur la Commission municipale*, la directrice générale par intérim dépose les rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

**1.8 RÉSOLUTION 2022-02-035
MANDAT À LA FIRME VP CONSULTANT – PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE DE POMPIERS ET DU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a présélectionné le projet d'agrandissement et de réaménagement de la caserne de pompiers et du garage municipal, présenté par la Municipalité en 2021 dans le cadre du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel du chargé de projet de la firme VP consultant pour la prise en charge du dossier;

CONSIDÉRANT que les honoraires professionnels de VP consultant sont admissibles à l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter l'offre de service de VP consultant, datée du 26 janvier 2022, au montant de quatorze mille quatre cents dollars (14 400 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

1.9 **RÉSOLUTION 2022-02-036**
ENTÉRINER L'ENTENTE DE FIN D'EMPLOI DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS GERMAIN

CONSIDÉRANT l'entente de fin d'emploi intervenue entre monsieur Jean-François Germain et la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'entériner l'entente de fin d'emploi avec monsieur Jean-François Germain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.10 **RÉSOLUTION 2022-02-037**
AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT que la marge de crédit avec la Caisse Desjardins de la Rouge est de deux cent mille dollars (200 000 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de demander à la Caisse Desjardins de la Rouge d'augmenter la marge de crédit de deux cent quarante mille dollars (240 000 \$).

Que le maire, monsieur Jacques Allard, et la directrice générale par intérim, madame Léonne Bergeron, soient autorisés à signer les documents nécessaires, au nom de la Municipalité de L'Ascension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.11 **RÉSOLUTION 2022-02-038**
CONFIRMER L'EMBAUCHE DE MADAME NANCY OUELLETTE
À TITRE DE CONCIERGE/PRÉPOSÉE À L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que madame Nancy Ouellette occupe le poste de concierge/préposée à l'écocentre, à titre de personne salariée temporaire depuis le 31 juillet 2021 (résolution 2021-08-238);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de confirmer l'embauche de madame Nancy Ouellette, à titre de concierge/préposée à l'écocentre, ayant un statut de personne salariée régulière à temps partiel et de confirmer sa date d'ancienneté au 31 juillet 2021, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

1.12 **RÉSOLUTION 2022-02-039**
LETRE D'ENTENTE NUMÉRO 2022-01 AVEC LE SCFP, SECTION
LOCALE 4450 – PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE
PROBATION

CONSIDÉRANT les discussions entre les représentants de la Municipalité et le Syndicat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser le maire et la directrice générale par intérim à signer de la lettre d'entente numéro 2022-01 entre la Municipalité et le Syndicat de la fonction publique, section locale 4450 relative à la période de probation de l'employé numéro 115.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**2.1 RÉSOLUTION 2022-02-040
NOMINATION DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ FILION À TITRE DE
DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de nommer monsieur Marc-André Filion, directeur adjoint du Service de sécurité incendie, à compter des présentes sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et selon la politique salariale du Service en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**2.2 RÉSOLUTION 2022-02-041
EMBAUCHE DE MONSIEUR ÉMILE GAGNÉ, À TITRE DE
POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'embaucher monsieur Émile Gagné, à titre de pompier à temps partiel à compter du 14 février 2022, sur recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, et selon la politique salariale du Service en vigueur.

Après la période de probation de six (6) mois, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**2.3 RÉSOLUTION 2022-02-042
DÉMISSION DE MONSIEUR LAURENT MAJOR, À TITRE DE
POMPIER À TEMPS PARTIEL**

CONSIDÉRANT que monsieur Laurent Major a informé le directeur du Service de sécurité incendie de sa démission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter la démission de monsieur Laurent Major à titre de pompier à temps partiel, effective en date de la présente.

De remercier monsieur Laurent Major pour ses 38 années de service à titre de pompier ainsi que pour son excellent travail, sa disponibilité, sa collaboration et son intérêt envers la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

2.4 **RÉSOLUTION 2022-02-043**
DÉMISSION DE MONSIEUR BENJAMIN HOFF, À TITRE DE
POMPIER À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT que monsieur Benjamin Hoff a remis au directeur du Service de sécurité incendie une lettre de démission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'accepter la démission de monsieur Benjamin Hoff à titre de pompier à temps partiel, effective en date de la présente.

De remercier monsieur Benjamin Hoff pour ses années de service à titre de pompier ainsi que pour son excellent travail, sa disponibilité, sa collaboration et son intérêt envers la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2.5 **RÉSOLUTION 2022-02-044**
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC LE CENTRE CANIN LE
REFUGE POUR LE CONTRÔLE DES CHIENS SUR LE TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de renouveler le contrat de contrôle des chiens et de fourrière pour l'année 2022 avec le Centre canin le Refuge, et ce pour un montant de mille six cent cinquante dollars (1 650 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2.6 **RÉSOLUTION 2022-02-045**
AUTORISER LE PAIEMENT DES FRAIS ANNUELS DU LOGICIEL
ID SIDE

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de renouveler le contrat avec *Société Plan de vol Inc.* pour le logiciel de mesures d'urgence IDside, pour l'année 2022, au montant de mille quatre cents dollars (1 400 \$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2.7 **RÉSOLUTION 2022-02-046**
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ
INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2021

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel ;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences ;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2021 de la MRC d'Antoine-Labelle



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

intègre le bilan des réalisations de la municipalité de L'Ascension en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raynald Stockless et résolu que le rapport d'activités 2021 tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**2.8 POINT D'INFORMATION
INTERVENTIONS DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE
MOIS DE JANVIER 2022 ET FÉVRIER À CE JOUR**

Il y a eu deux interventions du service sécurité incendie pour le mois de janvier 2022 et aucune intervention à ce jour en février.

**3.1 RÉSOLUTION 2022-02-047
MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2022-01-012 CONFIRMANT
L'EMBAUCHE DE MONSIEUR DANIEL PARIISIEN, À TITRE DE
CHAUFFEUR-JOURNALIER 2**

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de modifier la résolution 2022-01-012 comme suit : remplacer les mots « *personne salariée régulière* » par « *personne salariée régulière à temps partiel* »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**3.2 RÉSOLUTION 2022-02-048
ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR SERGE SICOTTE, À
TITRE DE MÉCANICIEN-CHAUFFEUR-JOURNALIER,
TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre au Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'entériner l'embauche de monsieur Serge Sicotte, à titre de mécanicien-chauffeur-journalier, ayant un statut de personne salariée temporaire, le tout selon l'article 4.08 de la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 3 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

**3.3 RÉSOLUTION 2022-02-049
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE VOLET ENTRETIEN DU
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – AUTORISATION
DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), le ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale, approuvé par la



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que le Programme comporte un volet Entretien, qui vise à réaliser l'entretien courant, préventif et palliatif des routes locales de niveaux 1 et 2, provenant de l'inventaire transmis à la Municipalité de l'Ascension, ainsi que les éléments de ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT que le projet d'entretien de l'ensemble des routes locales de niveau 1 et 2 dont la Municipalité de L'Ascension a compétence sur son territoire a été retenu sous ce Volet et que le ministre accepte de verser à la Municipalité une aide financière de 435 984 \$ pour lui permettre de réaliser son projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu que le conseil autorise le maire et la directrice générale par intérim à signer la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4.1

RÉSOLUTION 2022-02-050

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 51 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 440 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RAMPE DE CHARGEMENT POUR LE TRANSBORDEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) a adopté, le 19 janvier 2022, le règlement numéro 51 décrétant un emprunt quatre cent quarante mille dollars (440 000 \$) pour la construction d'une rampe de chargement pour le transbordement des matières recyclables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter le règlement numéro 51 de la Régie intermunicipale de déchets de la Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

5.1 **RÉSOLUTION 2022-02-051**
REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT la résolution 2021-11-312 concernant la nomination de monsieur Raynald Stockless, représentant de la Municipalité auprès de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu qu'à compter des présentes, monsieur Guy Gauthier, soit nommé représentant de la Municipalité de L'Ascension auprès de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides, en remplacement de monsieur Raynald Stockless.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.1 **RÉSOLUTION 2022-02-052**
NOMINATION DE MADAME DANIÈLE TREMBLAY, PRÉSIDENTE
DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE
DES AÎNÉS ET DE LA FAMILLE

CONSIDÉRANT la résolution 2021-12-324 confirmant la composition des membres du Comité de pilotage de la révision de la politique des aînés et de la famille;

CONSIDÉRANT que la conseillère, madame Danièle Tremblay, est membre du Comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de nommer madame Danièle Tremblay, présidente du Comité de pilotage de la révision de la politique des aînés et de la famille.

Il est de plus résolu que madame Sophie Brien, technicienne comptable, soit nommée responsable administratif de la démarche, en remplacement de monsieur Christian Pilon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.2 **RÉSOLUTION 2022-02-053**
REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE PLEIN AIR
HAUTE-ROUGE

CONSIDÉRANT la résolution 2021-12-366 concernant la nomination de monsieur Guy Gauthier, représentant de la Municipalité auprès de Plein Air Haute-Rouge ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu qu'à compter des présentes, monsieur Raynald Stockless, soit nommé représentant de la Municipalité de L'Ascension auprès de Plein Air Haute-Rouge en remplacement de monsieur Guy Gauthier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

6.3

**RÉSOLUTION 2022-02-054
AFFILIATION À PLEIN AIR HAUTE-ROUGE POUR L'ANNÉE 2022**

Il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adhérer à Plein air Haute Rouge pour l'année 2022, et ce pour un montant de mille cinq cents dollars (1 500 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (15 min)

Aucune question.

**RÉSOLUTION 2022-02-055
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Je, soussignée, Léonne Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Léonne Bergeron
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Jacques Allard,
Maire

Léonne Bergeron
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jacques Allard